OpenSign™ DocumentId: YdjrdWtpVL

ABCKPI
Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 1 000 euros
Siège social : 783 Chemin du Touve
84750 MALEMORT-DU-COMTAT
881 902 878 R.C.S. AVIGNON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quinze juin,
à dix heures,

Les associés de la société « ABCKPI », société par actions simplifiée à capital variable au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Seddik, Yassine ABDELOUADOUD, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale,
- Modifications statutaires,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

OpenSign™ DocumentId: YdjrdWtpVL

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la dénomination sociale par BIFURQUE ÉNERGIE**.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

« Article3. DENOMINATION
La dénomination de la société est :

« BIFURQUE ÉNERGIE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme des présentes délibérations à l'effet d'effectuer toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la réglementation en vigueur et plus généralement faire tout le nécessaire requis partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Monsieur Seddik ABDELOUADOUD
Président

